

Commune de LA CRAU
Hôtel de Ville
Bd de la République
83260 LA CRAU
Tél. 04.94.01.56.80

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ACQUISITION PUBLIQUE DE LA PROPRIÉTÉ SISE 19 AVENUE JEAN TOUCAS A LA CRAU DÉCLARÉE EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par délibération du Conseil Municipal de La Crau en date du 14 décembre 2021, conformément aux dispositions des articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code général des collectivités territoriales, est prescrite une consultation du public dans le cadre du projet d'acquisition publique du local commercial situé 19 avenue Jean Toucas à La Crau (parcelles cadastrales AK735, lot n°4), déclaré en état d'abandon manifeste.

L'information du public est assurée par le présent avis, diffusé dans deux journaux locaux, affiché à l'Hôtel de Ville, et qui sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de La Crau (<http://www.villedelacrau.fr/>).

Pendant la durée de la consultation qui sera déroulera du 10 janvier au 25 février 2021 inclus, le dossier d'acquisition publique sera disponible à la Mairie de La Crau où le public pourra prendre connaissance du projet et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux horaires et lieu ci-après décrits :

Hôtel de Ville, boulevard de la République à La Crau

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, du lundi au vendredi

Le public peut également adresser ses observations par voie postale à la mairie qui peut également les recevoir par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@villedelacrau.fr

Le Préfet du Var est l'autorité compétente pour prendre la décision de déclarer d'utilité publique le projet d'acquisition de ce bien et d'en autoriser l'expropriation.